



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en
valeur.

Président : Zulauf Michel (SOC)
Membres : Stéphane Barbey (Les Verts)
Juliane Baumann (UDC)
Yves Cornaro (PLR)
Yves Depallens (PLR)
Olivier Gfeller (SOC)
Denis Golaz (SOC)
Michel Granato (PLR)
Tal Luder (ML)
Pierre-André Spahn (PLR)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le mardi 20 mai à 19h00 dans la salle des commissions de la Villa Mounsey, en présence de Mme Edith Willi, Municipale, et de M. Pascal Friedemann, chef du Service des Affaires Economiques et Culturelles.

En premier, l'auteur du postulat, notre collègue Tal Luder, a rappelé que la configuration de la place du Marché n'a jamais été figée dans le temps et que, par exemple, l'entrée du Marché couvert, côté Rouvenaz, était encadré par deux imposants sphinx, au début du 20^{ème} siècle, qui ont fini leur vie de pierre au fond du lac. Il est d'avis que l'œuvre du sculpteur Schang Hutter, « Frei, Sein, Tanz », est mal placée, pas assez mise en valeur, et qu'il y aurait lieu de la disposer en un autre lieu, auquel il s'agirait de réfléchir.

Tel n'est pas l'avis des membres de la commission : l'installation et l'achat, environ deux ans plus tard, de cette œuvre ont suscité assez de controverses et ont entraîné suffisamment de dépenses pour que l'on ne modifie pas l'état des lieux. Il faut laisser du temps au temps pour qu'une œuvre d'art trouve sa place au cœur d'une ville, tout jugement de valeur à son sujet étant aussi légitime que subjectif. La représentante de la Municipalité a rappelé que l'œuvre de Hutter a été aménagée au terme des travaux de rénovation de la place du Marché, sur proposition du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, qui souhaitait que la Suisse romande connaisse mieux cet immense artiste. Son achat par la Commune de Montreux, pour un montant de Fr.300'000.-, a été l'objet d'une décision de notre Conseil. Un commissaire nous a appris que la ville de Berne s'apprêtait à organiser une grande exposition rétrospective de l'œuvre de Schang Hutter, au mois d'août prochain, à l'occasion des 80 ans de l'artiste qu'il qualifie de plus grand sculpteur vivant de notre pays.

A la suite du peu d'empressement, pour le moins, des membres de la commission à soutenir sa proposition, l'auteur du postulat a été invité à le retirer. Après une brève réflexion, notre collègue Tal Luder persiste et signe, souhaitant que l'entier de notre Conseil se prononce sur le fond de la question. Nous lui en avons cédé le droit le plus légitime.

Conclusion

Au terme d'une intéressante discussion, la commission a voté le refus de la prise en considération du postulat, par 9 voix contre 1. Nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'en faire de même.

1 oui, 9 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Zulauf Michel (SOC)